

# Comment protéger une œuvre d'art?

Mots clés : Oeuvre d'art, Protection, Enregistrement, Droits intellectuels,...

Il existe plusieurs outils à la disposition des artistes pour protéger leurs créations. Ceux-ci peuvent être cumulés en fonction de chaque situation spécifique.

## 1. Pourquoi protéger une œuvre d'art?

Les protections de la propriété intellectuelle visent à empêcher toute personne d'utiliser une création, une technologie, une marque, un objet, un motif, etc. sans l'autorisation de son titulaire (et sauf exception à déterminer le cas échéant).

## 2. La protection d'une œuvre d'art via les droits d'auteur

Pour bénéficier de la protection des droits d'auteurs, une œuvre d'art doit remplir deux conditions:

- être originale;
- être mise en forme.

Dès que ces deux conditions cumulatives sont réunies, l'auteur bénéficie de droits et son œuvre est protégée sans qu'aucune formalité supplémentaire ne soit nécessaire. La personne qui se trouverait responsable d'une atteinte aux droits d'auteur pourrait se voir condamner par le tribunal civil à des dommages et intérêts parfois très élevés!

Pour plus d'information à ce sujet, consultez "Protéger ses créations" - FICHES 2 & 4 : *Qu'est-ce que le droit d'auteur & Les différents droits d'auteur.*

## 3. La protection d'une œuvre d'art via les dessins et modèles enregistrés

Selon le cas, une œuvre d'art pourrait éventuellement bénéficier de la protection réservée aux dessins et modèles:

- La protection des modèles vise à protéger un objet en particulier (en 3D, son design par exemple);
- La protection des dessins vise à protéger un aspect particulier d'un dessin (en 2D, un motif par exemple).

Cela voudra dire qu'un tiers ne pourra pas utiliser votre création à des fins commerciales.

Pour bénéficier de cette protection, contrairement aux droits d'auteur qui est automatique, il sera nécessaire d'enregistrer le dessin ou le modèle. Pour plus de détails, consultez "Protéger ses créations" - FICHE 10: *Les dessins et modèles.*

## 4. Autres ?

Il peut arriver que des œuvres impliquent d'autres droits intellectuels. Par exemple une œuvre qui constituerait à la fois une création technologique pourrait être enregistrée au moyen d'un brevet.

Si ces cas de figures sont rares, il ne faut pas les perdre de vue pour autant.